Image not found or type unknown

perte de vue et ensoleillement caractérisés

Par **rols**, le **06/12/2019** à **19:41**

Bonjour ,je suis locataire d'une maison mitoyenne de campagne appartenant à mon pére .Mon voisin a construit des murs surélevés de panneaux en bois condamnant (à 100% certaines ouvertures) toute entrée lumineuse sur plusieurs ouvrants (auparavant ,aucune astreinte d'ensoleillement car murets de 50/60cm côté sud ,rien côté est) ...Je vis plus ,étant malade ,je reste en permanence au rez de chaussée 24/24H.Je ne vois que moellons au rez de chaussée et panneaux bois côté soleil levant et sud ..Que dois je faire ? La maison devient presque insalubre et très dure à chauffer ,c'est "l'enfer" comme me disent voisins et amis et famille (ça mériterait de passer dans les médias !!!).Vous remerciant d'avance .

Par **youris**, le **06/12/2019** à **20:29**

bonjour,

votre bailleur doit vous louer un bien décent en particulier au niveau du chauffage.

vous devez vous adresser à votre bailleur, c'est à dire à votre père qui peut entamer une procédure pour perte d'ensoleillement.

mais il lui appartiendra de prouver ce trouble anormal de voisinage qui nécessite souvent un constat d'huissier.

salutations

Par **janus2fr**, le **07/12/2019** à **09:18**

[quote]
Mon voisin a construit des murs surélevés de panneaux en bois

[/quote]
Bonjour,

Les règlements d'urbanisme locaux autorisent-ils cette hauteur de cloture ?

Par **rols**, le **07/12/2019** à **21:03**

Bonjour ,merci pour votre intéret aux problémes . Non ,je pense pas ,je sais pas mais plus de 6m/hauteur à 60cm de ma façade coté "est" et à 3m/Hauteur côté "sud " et à 1m50 façade donc plus d'ensoleillement ou presque !!! 6 ouvrants impactés et tout mon rdc "sud/est" ..J'avais fait un long descriptif mais effacé ;bon we Mr. J'ai vraiment besoin de soutien et aides .Vous remerciant ,bon we .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés